



Siège Social
41 rue Monge
85000 LA ROCHE SUR YON

Entretien Seniors REGLEMENT INTERIEUR

LIEU et HORAIRES :

L'activité se déroule dans les locaux de la Maison de Quartier de la Liberté,
le mardi de 9h30 à 10h30 soit 1h de cours.

MATERIEL :

Le tarif et l'inscription sont valables pour un aménagement dans l'état de la salle d'activité.
L'inscription ne peut être dénoncée pour manque d'équipement (barres, tapis...).

TARIF :

Pour un cours par semaine le tarif est de 143 € + carte d'adhérent 17€, soit un montant total de 160€ pour l'année scolaire 2024/2025, du Mardi 17 Septembre 2024 pour 30 séances, à l'exception des périodes de vacances scolaires.

L'inscription est valable pour l'ensemble de la période pré-citée. Aucun remboursement ne peut-être effectué en cas de non participation.

La première séance est sans engagement. Le premier cours aura lieu **le Mardi 17 Septembre 2024.**

ADHESION :

La carte d'adhésion à l'Amicale Laïque est obligatoire. Elle est valable pour une année scolaire (du 1er septembre au 31 août). Elle est de **17 €** en 2024/2025 .

Si vous êtes déjà adhérent pour une autre activité de l'Amicale les 17 € ne vous seront pas demandé

DOCUMENTS :

Ces documents sont obligatoires pour valider l'inscription :

- inscription ci-jointe,
- un chèque de **160 €** pour un cours par semaine (possibilité d'échelonner les règlements).

Signature



Entretien Seniors

Siège Social
41 rue Monge
85000 LA ROCHE SUR YON

FICHE D'INSCRIPTION Année 2024/2025

Je soussigné(e),

NOM : **Prénom :**

Date de naissance :

Adresse :

Code : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone Portable :

Adresse messagerie :@

Situation de famille : Célibataire Concubinage Divorcé(e) Marié(e) Pacsé(e) Séparé(e) Veuf(ve)

Nombre d'enfant : dont mineurs : ...

Prénom	date de Naissance	en situation de Handicap
.....	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>

- certifie :
 - avoir pris connaissance des conditions de déroulement,
 - approuver le règlement intérieur de cette activité,
 - avoir transmis au responsable de l'Amicale Laïque un certificat médical ne présentant pas de contre-indication pour l'exercice de cette activité.

- autorise le responsable de l'Amicale Laïque ou de cette activité à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence (médecin, hospitalisation...).

Signature